



# Devenir JUGE

Comme chaque année, nous sommes à la recherche de nageuses ou de parents pour devenir juge en natation artistique.

Vous souhaitez aider le club, vous former ou mieux comprendre la passion de votre fille, alors ENGAGEZ-VOUS !!

En quoi cela consiste ? Vous serez formé sur une journée le 6/10 prochain et devrez, pour valider votre diplôme, participer aux synchronats de la saison (il y en a 3 cette saison) et/ou de la saison prochaine en étant « juge en formation ». Vous commencez par le niveau le plus bas (juge D ou Jeune officiel pour les jeunes nageuses) et ne jugez que les synchronats « découverte ».

Voici les dates des synchronats de cette saison : 1/12 à Ancenis, le 09/02 à Cholet et le 03/05 à Angers. Si vous ne pouvez pas participer à tous les synchronats, ce n'est pas grave. La formation se finira sur la saison suivante.

Pas besoin d'avoir pratiqué ce sport pour s'inscrire. Les parents peuvent le faire facilement. Quand vous êtes parent, vous faites d'une pierre 2 coups ! En effet, au lieu d'attendre quand vous accompagnez votre enfant, vous rendez service au club et aux nageuses.

En effet, il faut savoir que les clubs doivent avoir des juges sur chaque compétition. Un juge inscrit permet d'inscrire 6 nageuses en compétition.

Que se passe-t-il si nous n'avons pas de juge ? Soit le club paie un juge extérieur (faut-il encore en trouver un car ils sont rares), soit nous écopons d'une forte amende ou nous n'emmenons pas les nageuses en compétition, ce qui est dommage et que nous aimerions éviter.

Pour les nageuses, il faut avoir au moins 12 ans (ou les avoir d'ici à la fin de l'année).

Lors des compétitions, les juges sont emmenés avec l'équipe qui part.

N'hésitez à venir vers le bureau ou les entraîneurs pour plus de renseignements.

Contact : 06 64 11 76 25 Muriel Bedel Pichon